

Projet de loi

**relative à l'octroi d'une dotation annuelle au Commissariat
aux assurances**

Avis du Conseil d'État

(7 octobre 2025)

En vertu de l'arrêté du 16 septembre 2025 du Premier ministre, le Conseil d'État a été saisi pour avis du projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Finances.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire de l'article unique, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un « check de durabilité – Nohaltegkeetscheck ».

Considérations générales

Le projet de loi sous rubrique prévoit, à partir de l'exercice budgétaire 2025, l'octroi au Commissariat aux assurances d'une dotation annuelle de 2 000 000 euros à charge du budget de l'État.

Examen de l'article unique

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants,
le 7 octobre 2025.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes